

CARAX

11 bis rue d'Aguesseau
75008 PARIS
Tel : +33 1 40 06 07 07
Fax: +33 1 40 06 98 65

CARAX UK Ltd.

28th floor
30 St. Mary Axe
LONDON EC3A 8BF
Tel : +44 207 220 1140
Fax: +44 207 469 4056

CARAX MONACO

Le Labor
30 bd Princesse Charlotte
98000 MONACO
Tel : +377 97 70 11 78
Fax: +377 97 70 11 80

1° COMITE DES REMUNERATIONS

Les fonctions du Comité des rémunérations sont exercées directement par le Conseil d'administration.

2° POLITIQUE DE REMUNERATION

Compte tenu de l'activité exclusive de courtier de CARAX, les rémunérations variables ne sont pas génératrices de risques pour l'établissement.

En effet, dans le cas des activités de courtage pour compte de tiers, il apparaît que le risque né de ces activités n'existe réellement que jusqu'au terme de leur dénouement, dont le cycle est limité à trois jours de bourse. Au-delà, subsiste un risque éventuel de contestation par le client pour le compte duquel l'opération a été exécutée. Ce risque est considéré comme marginal par l'établissement.

Les dirigeants de CARAX ne perçoivent aucune rémunération variable.

3° REVUE 2010

Analyse des rémunérations versées en 2010

Chaque année, depuis l'exercice 2009, la politique de rémunérations de CARAX fait l'objet d'une revue et d'un rapport.

La revue vise à vérifier la liste des salariés concernés et que, parmi les autres salariés, ceux qui perçoivent les plus fortes rémunérations variables sont à bon droit exclus de la liste a priori des salariés concernés.

A cet égard, le seuil de rémunération variable fixé par l'organe délibérant est de 150 K€.

Ce rapport est établi conformément à l'article 43-1 du Règlement du CRBF n° 97-02.

Pour 2010, après revue de la liste des salariés, il est constaté :

- qu'aucun salarié n'est concerné par les dispositions réglementaires sur les rémunérations variables ;
- que les salariés percevant une rémunération variable supérieure à 150 K€ ne sont pas concernés non plus.

4° REPORTING et PUBLICATION

L'analyse servant de base pour le présent rapport est approuvée par le conseil d'administration de CARAX et transmise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Le présent rapport est publié sur le site Internet de CARAX.